PROGRAMME DE RECONNAISSANCE

Entrée en vigueur officielle vers le mois de mai 2025

Cercle des marraines et parrains	Étain	Bronze	Argent	Or
Dons cumulatifs versés **au cours d'un même exercice financier**, soit du 1er avril au 31 mars (excluant les inscriptions aux activités de financement)	10 $ à 499 $	500 $ à 999 $	1 000 $ à 4 999 $	5 000 $ et plus
Réception d'un courriel de remerciements automatisé avec reçu fiscal	✓	✓	✓	✓
Réception d'un courriel de la présidence du conseil d'administration de la Fondation indiquant le positionnement du donateur ou de la donatrice dans l'une ou l'autre des catégories	✓	✓	✓	✓
Réception de l'infolettre annuelle de la Fondation[1]	✓	✓	✓	✓
Nom du donateur ou de la donatrice par catégorie sur le **site Web** de la Fondation		✓	✓	✓
Nom du donateur ou de la donatrice par catégorie dans le **rapport annuel** de la Fondation – mise en valeur des bourses des marraines et parrains Or		✓	✓	✓
Nom du donateur ou de la donatrice par catégorie dans l'**infolettre annuelle** de la Fondation transmise aux CPA et aux candidats et candidates à la profession			✓	✓
Nom du donateur ou de la donatrice affiché à l'écran lors de l'**assemblée générale annuelle** de la Fondation ou mentionné dans le mot de remerciements du président ou de la présidente du conseil d'administration			✓	✓
Possibilité de fournir à la Fondation une photo et un témoignage pour publication sur le **site Web** et/ou dans le **rapport annuel** de la Fondation			✓	✓
Bourse(s) d'études au nom du donateur ou de la donatrice[2]				1 bourse par tranche de 5 000 $
Nom de la bourse indiqué dans la **liste des boursiers et boursières** publiée sur le site Web de la Fondation				✓
Invitation à la Soirée des Fellows de l'Ordre (ou l'équivalent) et retour sur l'événement dans le bulletin *CPA plus* de l'Ordre ou autre média choisi				À l'atteinte de 25 000 $ par cycle de 5 ans
Admission au Cercle des visionnaires (voir ci-dessous)				À l'atteinte initiale de 25 000 $



Cercle des visionnaires

Au fil du temps, plusieurs donatrices et donateurs rejoignent le Cercle des visionnaires basé sur leurs dons cumulatifs versés à vie. La Fondation ne les remerciera jamais assez pour leur solidarité remarquable envers la relève et leur contribution exceptionnelle totalisant plus de 25 000 $.

À des fins de rayonnement, la Fondation, l'Ordre et ses regroupements régionaux pourraient diffuser le nom de ces don**ate**urs et donatrices, de leur vivant, dans le cadre de publications effectuées dans leurs divers moyens de communication, et ce, sans indemnité. Les personnes concernées devront toutefois avoir consenti à une telle publication et avoir maintenu leurs coordonnées à jour auprès de la Fondation afin que cette dernière puisse communiquer avec elles.

Merci!

Notes générales :

- La publication des noms aux fins de reconnaissance respecte le choix indiqué par les donatrices et donateurs dans le dernier formulaire soumis à la Fondation ou à l'Ordre des CPA (ex. : déclaration annuelle obligatoire de l'Ordre, formulaire *JeDonneEnLigne*, formulaire d'inscription à une activité de financement incluant une portion de don, formulaire joint à une correspondance de la Fondation, etc.).
- Les diverses publications prévues dans le programme de reconnaissance sont effectuées dès que possible après l'exercice financier et les noms demeurent publiés jusqu'à leur remplacement au terme de l'exercice financier subséquent, soit environ un an pour le Cercle des marraines et parrains, et pour la vie durant du donateur et de la donatrice pour le Cercle des visionnaires.
- Les donateurs et donatrices qui souhaitent modifier leur choix quant à la publication de leur nom doivent en faire la demande à la Fondation par écrit.
- La Fondation se réserve le droit de modifier son programme de reconnaissance sans préavis.

[1] Si le donateur ou la donatrice a consenti à la transmission de ses renseignements de l'Ordre vers la Fondation pour des envois électroniques et postaux. Ledit consentement pourra être modifié en tout temps dans son dossier en ligne.

[2] La bourse est octroyée au cours de l'exercice suivant le versement du don. Le choix du programme de bourses est à la discrétion de la Fondation à moins d'une entente particulière conclue entre les parties concernées. Bien que la Fondation n'organise aucune remise de bourses, la lettre et le certificat transmis au boursier ou à la boursière indiqueront clairement le nom de la bourse.